

Étude

Des jeunes médecins dénoncent un climat de travail délétère

Harcèlement et sexisme imprègnent le milieu médical, selon les sondés. Ils déplorent aussi la stigmatisation de la grossesse.

Romarc Haddou

L'environnement de travail des médecins en formation est loin d'être idéal. C'est la conclusion d'un sondage mené au 1^{er} trimestre 2012 par la section vaudoise de l'Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique (ASMAV) et dont les résultats viennent d'être rendus publics. Rempli par près de 200 professionnels, ce questionnaire à choix multiples portait sur «harcèlement, sexisme, grossesse et maternité». Les sondés étaient invités à se prononcer en tant que victimes mais aussi en tant que témoins de situations problématiques. L'ASMAV précise que trois quarts des personnes ayant répondu sont des femmes.

Quelque 71% des répondants rapportent des situations de harcèlement sur un-e médecin assistant-e et 36% sur un-e chef-fe de clinique. Sont principalement dénoncées: pression subie, «management d'autorité», remarques sexistes et plaisanteries à caractère sexuel. Face à cela, 51% des victimes disent en parler avec un ou une collègue, 31% n'engagent aucune démarche et seuls 4% font appel au service d'aide de l'établissement.

En chiffres

71% des personnes ayant répondu au sondage ont déjà été confrontées à une situation de harcèlement sur un-e médecin assistante et 36% sur un-e chef-fe de clinique, en tant que victime ou en tant que témoin.

60% des personnes aux comportements problématiques sont des hommes et 39% sont des femmes avec une fonction d'encadrement. Dans 85% des

«La tolérance zéro doit être la règle, sinon nous n'avancerons pas.»

Sandrine Devillers, secrétaire générale de la section vaudoise de l'ASMAV

cas, ce sont des femmes qui sont visées.

80% des femmes ayant eu une grossesse indiquent que la maternité a été un frein à leur carrière. Près de la moitié font état de pressions pour les dissuader de tomber enceintes.

51% des victimes de harcèlement disent en parler à un ou une collègue. Seuls 4% font appel au service d'aide de leur établissement.

ment. «La proportion des gens qui ont des difficultés ne me surprend malheureusement pas, contrairement à l'ampleur de l'omerta qu'il y a autour», réagit la Dr^e Agathe Greiser Eynavi, présidente de la section vaudoise de l'ASMAV.

Problème «systémique»

D'après le sondage, 60% des personnes aux propos ou aux comportements problématiques sont des hommes et 39% sont des femmes avec une fonction d'encadrement. Dans 85% des cas, des femmes sont visées. L'ASMAV regrette une «survalorisation masculine» persistante et des actes et propos constituant un «mode opératoire dans le management d'un service». «Nous sommes dans quelque chose de systémique qui se duplique dans plusieurs corporations: barreau, institutions académiques ou encore médias, observe Sandrine Devillers, secrétaire générale de l'association. Il faut s'interroger sur les contours et le poids de ce système mais aussi réfléchir à la convivance sociale que ça implique.»

L'autre grand volet du sondage touche aux questions de maternité et de grossesse. Là, Agathe Greiser Eynavi estime qu'il y a «peut-

être une spécificité du domaine médical et un climat particulièrement hostile. Le mythe de la disponibilité permanente du médecin persiste et il n'est pas comparable avec la parentalité.» Les répondantes lui donnent raison. La maternité a été un frein à la carrière de 80% d'entre elles. Elles font état de pressions visant à les dissuader de tomber enceintes (48%), d'appréhension au moment d'annoncer leur grossesse (52%) et de violations des mesures de protection légale (62%).

L'ASMAV annonce avoir transmis les résultats du sondage à la conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, à la tête du Département de la santé et de l'action sociale, et espère désormais une réaction des directions hospitalières. «Il faudrait qu'un établissement fasse preuve d'exemplarité. En formant, notamment les cadres, en évaluant la situation dans l'établissement et en sanctionnant fortement tout en communiquant autour de ces sanctions. La tolérance zéro doit être la règle, sinon nous n'avancerons pas et les victimes n'oseront jamais témoigner», souligne Sandrine Devillers.